

DANS CE NUMÉRO

Page 1
Réinvestir dans les services publics

Page 2
Le privé n'est pas la solution à tous les maux

Page 2
Rétablir les droits du personnel des services publics

LES SERVICES PUBLICS D'ABORD OUI

La campagne électorale bat actuellement son plein, et ce, même si la population n'en voulait pas. Nous n'avons d'autres choix, en tant que citoyennes et citoyens, que de nous y intéresser. En effet, plusieurs enjeux importants sont actuellement débattus par les chefs des différents partis en présence. Mais qu'en est-il de leurs engagements à l'égard des services publics et à l'égard de celles et ceux qui les portent à bout de bras? Après tout, les services publics constituent l'épine dorsale de notre société. Sans les services publics et sans les travailleurs et les travailleuses qui y oeuvrent, le Québec ne serait pas le même.

Afin de soulever le débat, le SISP propose trois enjeux relatifs aux services publics. Il s'agit en quelque sorte de la plateforme électorale du plus important regroupement de travailleuses et de travailleurs des secteurs public et parapublic. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à en tenir compte au moment d'aller voter. Pour nous, un seul mot d'ordre : les services publics d'abord, OUI.

Les présidentes et les présidents du SISP



ENJEU # 1

RÉINVESTIR DANS LES SERVICES PUBLICS

Partout à travers le Québec, les services publics sont privés des ressources nécessaires pour garantir qu'ils soient faciles d'accès, gratuits et de qualité. Les femmes et les hommes oeuvrant dans les établissements de santé et d'éducation et dans les bureaux des ministères et des organismes publics souhaitent vivement pouvoir offrir de meilleurs services à la population et être en mesure de répondre rapidement aux demandes. Dans l'état de sous-investissement actuel, il est impossible d'y arriver.

En conséquence, les membres du SISP réclament un réinvestissement majeur dans les services publics québécois, et ce, pour tous les secteurs.

Hausse des investissements en santé pour atteindre la moyenne canadienne par habitant

Le SISP réclame du prochain gouvernement une hausse des investissements dans le système public de santé, de façon à ce que le Québec rejoigne la moyenne canadienne d'investissement en santé par habitant. À cet égard, la présidente de la FIQ, Lina Bonamie, rappelle que le Québec est l'une des provinces qui consacrent le moins de ressources par habitant pour le financement public de la santé : 3 135 dollars en 2007 comparativement à 3 436 pour la moyenne canadienne, soit un écart de 301 dollars par habitant. En

2007, le manque à gagner au Québec représentait environ 2 milliards de dollars.

Le budget de la santé, une fois ajusté à la moyenne canadienne, doit continuer de croître à un rythme d'environ 6% par année, soit le rythme de croissance moyen au cours des dernières années, pour pouvoir répondre aux besoins grandissants de la population.

1,5 milliard de \$ de rattrapage en éducation

En éducation, le SISP demande au gouvernement de mettre fin au sous-financement chronique. Simplement pour rattraper la moyenne canadienne, 700 millions \$ de plus doivent être consacrés au réseau des écoles primaires et secondaires. Par ailleurs, 800 millions \$ de plus

par année doivent être consentis à l'enseignement supérieur et à l'aide financière aux étudiants. Pour Réjean Parent, président de la CSQ, ces investissements permettraient de diminuer le nombre d'élèves par classe, d'assurer des services professionnels et de soutien de qualité, notamment pour favoriser la réussite des élèves en difficulté, d'assurer l'accessibilité financière et géographique aux études supérieures, évitant ainsi le gaspillage de talents nécessaires au développement de notre économie. Les réinvestissements sont aussi essentiels pour permettre aux institutions d'enseignement supérieur de demeurer à la fine pointe du progrès.

Augmentation des effectifs de la fonction publique

Le SISP réclame un réinvestissement massif dans l'ensemble des autres ministères et organismes. Il demande l'abandon de la politique de non-remplacement des départs à la retraite, qui est une entrave majeure au maintien de services publics de qualité, et une augmentation globale des enveloppes d'effectifs autorisés de 5 000 postes équivalents



À l'occasion du lancement d'un documentaire intitulé L'État que nous voulons, la présidente générale du SFPQ, Lucie Martineau affirmait qu'en pleine campagne électorale ce documentaire est tout particulièrement pertinent. C'est indéniablement une vidéo à voir avant d'aller voter. La vidéo est disponible via le www.sfpq.qc.ca, YouTube et Facebook.

temps complet pour doter les ministères et les organismes des effectifs (ouvriers, fonctionnaires et professionnels) dont ils bénéficiaient avant l'arrivée du gouvernement Charest en avril 2003. La présidente générale du SFPQ, Lucie Martineau, est d'avis qu'un tel rehaussement du nombre d'employés pourrait se faire à un coût relativement modeste en y redirigeant les budgets affectés à la sous-traitance dans les ministères et les organismes, budgets qui sont en forte hausse depuis plusieurs années.

Selon la présidente de la FIQ, Lina Bonamie, les services publics, qu'on pense à la santé, à l'éducation, à la fonction publique, jouent un rôle important dans la cohésion sociale, dans le mieux-être de la population. Leur contribution est également appréciable en regard de la compétitivité des entreprises sur le marché. De plus, les hommes et les femmes qui les dispensent le font au nom du bien commun et non dans un objectif de rentabilité.

Photo : Sandra Gagné



LE PRIVÉ N'EST PAS LA SOLUTION À TOUS LES MAUX

Loin d'être la solution promise en termes d'efficacité et d'efficience, l'introduction du secteur privé dans les services publics apparaît plutôt comme une entrave à la qualité des services, notamment en raison de l'obligation pour l'entreprise privée de se dégager une marge de profit importante. Cette recherche de profit, inexistante dans les services publics, fait également augmenter le coût global des services.

Partenariats public-privé

À cet égard, la présidente de l'APTS, Dominique Verreault, souligne que les fameux PPP si « chers » au gouvernement Charest entretiennent de la confusion quant à l'autorité responsable et imputable de la dispensation du service. Ils permettent également de maquiller l'endettement public, en plus de coûter plus cher en raison des taux d'intérêt payés par le privé comparativement à ceux payés par le secteur public. Aussi, les engagements de longue durée ne tiennent aucunement compte des besoins de la population sur une longue période. Qui peut prédire quels seront les besoins dans plus de 20 ans?

Sous-traitance

La sous-traitance est une autre formule utilisée pour se délester de la main-d'œuvre publique. Dans les ministères et les organismes de la fonction publique, on assiste actuellement à une explosion des coûts de la

sous-traitance principalement en raison de la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui prend sa retraite. Faute de main-d'œuvre, les gestionnaires n'ont d'autres choix que de se tourner vers le privé. C'est absurde et coûteux.

Dans la santé, l'utilisation des agences de placement n'a cessé de croître, de même que les heures facturées. L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre a dénombré 6,5 millions d'heures travaillées par du personnel d'agences en 2007-2008, pour un total de près de 203 millions de dollars payés à même les budgets des établissements publics. C'est beaucoup plus que ce que ces mêmes services auraient coûté s'ils avaient été fournis par du personnel du réseau public. Dans d'autres cas, les établissements sous-traitent des chirurgies, comme c'est le cas depuis la signature du contrat entre l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et la Clinique médicale Rockland MD. Dans ce

cas, en plus de fournir les chirurgiens et les anesthésistes gratuitement, l'hôpital paie, et ce, à même son budget, 9 000 dollars par jour en location.

Privatisation

La privatisation est une autre voie privilégiée pour implanter les principes de la réingénierie. La Loi 33 autorise l'assurance privée duplicative pour trois chirurgies (arthroplastie de la hanche, du genou et cataracte), et crée des centres médicaux spécialisés où seront autorisées plus de 50 chirurgies. Cette loi constitue l'une des pièces maîtresses de la privatisation en santé. Pourtant, qu'apporteront de plus ces nouveaux lieux de dispensation des soins aux citoyennes et aux citoyens désireux d'obtenir des services? Les bénéfices sont minces, alors que, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, les cliniques privées viendront piller les ressources humaines du réseau public, ce qui aura un effet néfaste pour



Photo : Günther Camper
● Pour le président de la CSQ, Réjean Parent, la lutte au décrochage scolaire passe par la réduction du nombre d'élèves par classe; par l'offre de services professionnels et de services de soutien de qualité et en quantité suffisante, et ce, du préscolaire à l'université en passant par l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

les usagers de ce réseau en terme d'accessibilité aux soins et pour la population en terme d'augmentation des coûts globaux.

Le SISP réclame donc que le prochain gouvernement mette en place toutes les mesures nécessaires pour que les services offerts par l'État soient accessibles, conçus et rendus par des employés de l'État dans toutes les régions, et ce, afin de garantir, particulièrement, la santé de la population, la sécurité publique, l'accessibilité, la confidentialité des renseignements personnels, la reddition de compte et la saine gestion des deniers publics.

RÉTABLIR LES DROITS DU PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS

Dès le déclenchement de la présente campagne électorale, Jean Charest s'est empressé de dire qu'il n'était plus le même politicien que lors de son premier mandat et qu'il avait tiré des leçons de l'élection de 2007. Bref, le Québec aurait maintenant droit, après le Beaujolais nouveau, au « Jean Charest nouveau ».

Mais peut-on vraiment parler d'un « Jean Charest nouveau », alors que les lois discriminatoires de l'ancien Jean Charest continuent de s'appliquer avec leurs pires effets pour les travailleuses et les travailleurs?

Des lois tristement célèbres

Les droits d'association et de négociation sont inaliénables. Pourtant, il faut se rappeler que la Loi 30 a forcé la fusion des accréditations syndicales dans le secteur de la santé et des services sociaux, en plus d'imposer les matières à négocier au niveau local. Cette loi a été invalidée par la Cour supérieure du Québec, le 30 novembre 2007, mais le gouvernement Charest veut aller en appel.

En décembre 2005, ce même gouvernement a également fait voter la Loi 142, sous le bâillon, pour mettre fin abruptement aux négociations du secteur public et suspendre plusieurs droits syndicaux des travailleuses et des travailleurs qui y oeuvrent. Gilles Dussault, président du SPGQ, rappelle que cette loi antidémocratique a été durement condamnée par le Bureau international du travail (BIT) au printemps 2007.

● Pour Dominique Verreault, présidente de l'APTS, en santé comme dans les autres secteurs, prendre davantage en compte le personnel salarié du système public doit être une priorité. « Clef de voûte de notre système de soins, essentiel à sa bonne marche et à son amélioration, le personnel est loin de bénéficier de la reconnaissance qu'il mérite. Tout au contraire, les ratés du système font en sorte que les conditions de travail se dégradent », précise-t-elle.

Même scénario avec les Lois 7 et 8, adoptées en 2003, par lesquelles le gouvernement a retiré le droit à la syndicalisation à 25 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans les services de garde en milieu familial, ainsi que dans les ressources intermédiaires et les ressources de type familial. Encore une fois, ces deux lois ont été invalidées par la Cour le 31 octobre dernier.

L'arrogance de Jean Charest a été dénoncée à plusieurs reprises. Les jugements rendus par divers tribunaux confirment qu'à l'arrogance s'ajoutait également un mépris des droits fondamentaux des personnes œuvrant dans les services publics.

Le droit au même traitement que tous les autres salariés

En fait, les travailleuses et les travailleurs des secteurs public et parapublic demandent qu'on leur reconnaisse les mêmes droits qu'à l'ensemble des autres salariées et salariés de la société. Ce qui n'est pas le cas lorsqu'on leur retire leur droit de négocier leurs conditions de travail et leurs conditions salariales.

Alors que le Code du travail du Québec reconnaît le droit à la

négociation des salaires, il n'est pas normal que ce droit soit bafoué dans le secteur public, comme il l'a été à de trop nombreuses reprises par le passé.

Le SISP réclame un véritable droit de négocier et le rétablissement d'un équilibre dans l'exercice des rapports de force aux tables de négociation. Bref, les travailleuses et les travailleurs des services publics veulent être

respectés et veulent surtout que leur travail pour le mieux-être de la société québécoise soit reconnu à sa juste valeur.



Photo : Les photographes Rainville
● Le président du SPGQ, Gilles Dussault, est d'avis que la réduction du personnel constitue un contresens dans un système où les besoins en services publics sont de plus en plus criants. Selon lui, la charge de travail des personnes qui restent pèse lourd et peut avoir des effets contre-productifs comme l'absentéisme au travail.



Photo : Denis Germain

FORCE PUBLIQUE

Volume 2, Numéro 2
Automne 2008

Publication officielle du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP)

5100, boulevard des Gradins, Québec (Québec), G2J 1N4
Téléphone : 418 623-2424
Télécopie : 418 623-6109
Courriel : sisp@sfpq.qc.ca
Site Web : www.sisp.qc.net

Rédacteur en chef : Stéphane Caron

Rédaction : Patrick Albert, Stéphane Caron, Érik Bouchard-Boulianne, Sylvie Goupil, Claude Girard, Chantal Mantha, Lucie Mercier, Brent Tweddell

Design graphique : Caron, Paré ass.

Impression : Impresse

180 000 exemplaires

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec